

ANNEXE A1

Adresse :	No de lots :
98, Montée Ste-Victoire	4 130 058
Sainte-Victoire-de-Sorel (QC)	4 130 062
JOG 1T0	4 130 063

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<ul style="list-style-type: none">• Piscine hors-terre 21 pi• Thermopompe pour la maison• Plaque Jenn Air• Lave-vaisselle• Four• Poêle à combustion lente• Stores, lustres et fixtures <p><i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Pharmacie de la salle d'eau

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

- 1. SANS GARANTIE LÉGALE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité du vendeur, l'acheteur ne renonçant pas aux garanties légales données par des propriétaires antérieurs et reçues par le vendeur lors de son acquisition de l'immeuble, lesquelles sont cédées à l'acheteur par les présentes.
- 2. INCLUSIONS :** Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant vendu sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
- 3. ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujetti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
- 4. SERVITUDES :** Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.
- 5. EMPIÈTEMENT :** Selon le certificat de localisation, le pavage du lot voisin 4 130 060 exerce un empiètement apparent maximal de 2.8 mètres sur le lot 4 130 058 et le hauban du poteau de corde à linge du voisin 4 130 059 exerce un empiètement apparent de 0.6 mètre sur le lot 4 130 058
- 6. FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION :** La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour quatre chambres et pour une capacité de 850 gallons. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour

la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.

7. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
8. **REMBLAYAGE DU TERRAIN** : Le terrain aurait été autrefois remblayé avec des résidus d'aciérie provenant des fours de combustion. Le vendeur a procédé au drainage du terrain avec l'aménagement de ruisseau afin de contrôler la nappe d'eau. La problématique de pression hydraulique autour de la maison a été résolue, mais des fissures demeurent apparentes au sous-sol. Une expertise pour la pyrite a été effectuée en juin 2024 et les résultats sont négatifs (voir ci-joint). L'acheteur s'en déclare satisfait et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
9. **PONCEAU** : Lors d'une récente inspection, nous avons constaté que le fossé et l'accès à votre terrain du lot 4 130 058 sont problématiques. Le ponceau sous le fossé et sous votre accès est présentement obstrué et cela crée une problématique pour le bon écoulement des eaux dans le fossé longeant la montée Ste-Victoire. Comme stipulé à l'article 23 de la Loi sur la voirie, l'entretien de l'accès est de la responsabilité du citoyen. L'acheteur sera responsable de régler le problème à ses frais.

Date : 13-06-24

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

Acheteur 1	Date	Vendeur 1	Date
Acheteur 2	Date	Vendeur 2	Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

Municipalité: STE. VICTOIRE DE SOREL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire _____ Date 10-11 19 94

Adresse permanente 98 MTEE STE. VICTOIRE

code postal J0G 1T0 Tél.: () 782-

Terrain (cadastre, N° civique) P-65 P-66 P-67

zone A 11 superficie 3.251,50 m²

UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ

Construction unifamiliale autre
 bifamiliale préciser: EXISTANTE

Nombre de chambres à coucher 3

Utilisation publique ou commerciale, préciser _____

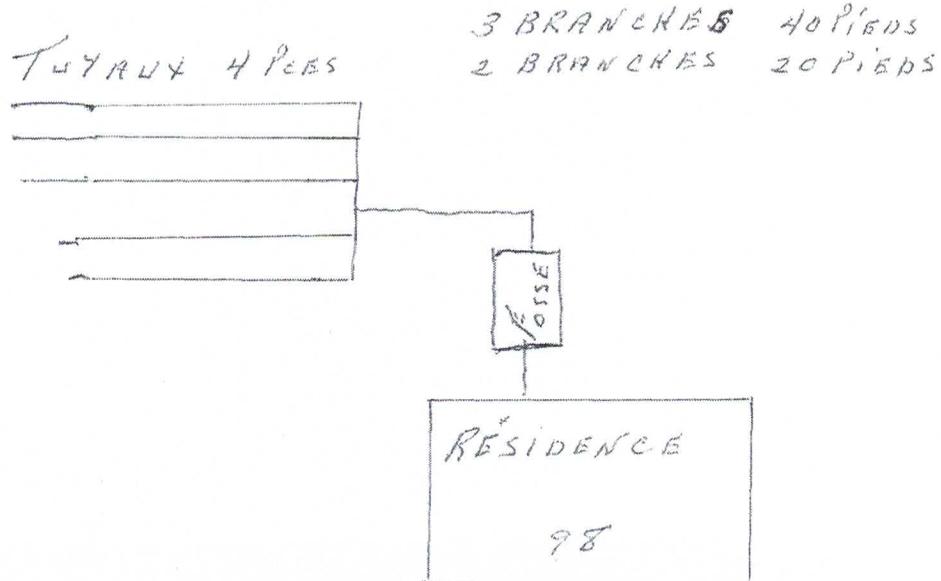
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

puits privé aqueduc municipal
 aqueduc privé (N° du permis _____) eau d'un lac ou cours d'eau

SCHÉMA D'IMPLANTATION

Indiquer les informations suivantes:

- les limites de la propriété et ses dimensions;
- les voies publiques ou privées et les droits de passage;
- les talus, falaises et accidents du terrain;
- l'emplacement exact du bâtiment principal et des dépendances (existants ou projetés);
- l'emplacement exact des installations septiques existante et projetée;
- l'emplacement exact de la source d'approvisionnement d'eau potable, de celles des propriétés contigües et leurs distances de l'installation septique projetée.



MTEE STE. VICTOIRE

LA FOSSE SEPTIQUE

Nom du fabricant de la fosse septique B.N.Q. qui sera installée: CASAURON 0135

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> béton monobloc | <input type="checkbox"/> 500 gals imp. (2,3 m ³) |
| <input type="checkbox"/> béton en deux parties | <input type="checkbox"/> 625 gals imp. (2,8 m ³) |
| <input type="checkbox"/> acier | <input type="checkbox"/> 750 gals imp. (3,4 m ³) |
| <input type="checkbox"/> polyéthylène | <input checked="" type="checkbox"/> 850 gals imp. (3,9 m ³) |
| <input type="checkbox"/> fibre de verre armé | <input type="checkbox"/> 950 gals imp. (4,3 m ³) |
| <input type="checkbox"/> béton armé, coulé sur place | <input type="checkbox"/> 1050 gals imp. (4,8 m ³) |
| <input type="checkbox"/> fosse aérée | |

Poste de pompage: oui non

Alarme: oui non

Conduite de refoulement: diamètre _____ po. longueur _____ pi.
hauteur _____ pi.

Dénivellation entre la pompe et l'élément épurateur _____ pi.

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

Nature du sol où sera situé l'élément épurateur

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> sable | <input type="checkbox"/> gravier | <input type="checkbox"/> autre, préciser: _____ |
| <input type="checkbox"/> argile | <input type="checkbox"/> terre arable | pente du terrain récepteur: _____ % |

Distance entre le niveau du sol et le roc
 la nappe phréatique
 toute couche imperméable } _____ pi.

CHOIX DE L'ÉLÉMENT ÉPURATEUR

(suivant l'ordre des priorités établi à la réglementation provinciale)

- 1. Élément épurateur classique: _____ tranchées x _____ pi. (24" largeur)
- 2. Élément épurateur modifié: superficie _____ pi. car. (_____ ' x _____ ')
- 3.A Puits absorbant: 1, 2 chambres: 1 puits absorbant préfabriqué
 3 chambres: 2 puits absorbants construit sur place
- 3.B Filtre à sable hors-sol: superficie du filtre: _____ pi. car. (_____ ' x _____ ') dimensions du terrain récepteur _____ ' x _____ '
- 3.C Filtre à sable classique: superficie du filtre: _____ pi. car. (_____ ' x _____ ') distance entre le filtre et le cours d'eau _____
- 3.D Cabinet à fosse séche (ou: _____) avec fosse septique B.N.Q. 500 gals imp. et élément épurateur (_____) pour les eaux ménagères avec conduites d'eau sous pression.
- 3.E Cabinet à fosse séche (ou: _____) avec puits d'évacuation pour les eaux ménagères sans conduites d'eau sous pression.

POUR RÉSIDENCES EXISTANTES SEULEMENT

- 4.A Installation à vidange périodique
 - capacité de la fosse de rétention des eaux de toilette _____ gals. imp. (_____ m³)
 - marque / modèle de la toilette à débit réduit _____
 - fosse septique B.N.Q. 500 gals imp. et champ d'évacuation (_____) pour les eaux ménagères.
- 4.B Installation à vidange totale
 - capacité de la fosse de rétention _____ gals imp. (_____ m³)
 - marque / modèle de la toilette à débit réduit _____
 - dispositifs de réduction des débits: _____
 - restrictions ou remarques: _____

CERTIFICATION DES PRÉSENTES

"Par les présentes le signataire reconnaît et déclare être le propriétaire ou le représentant autorisé du propriétaire de l'installation septique projetée et declare solemnellement que toutes les informations contenues à la présente demande sont conformes à la réalité.
 Le signataire s'engage personnellement en son nom et au nom du propriétaire à se conformer aux règlements provinciaux et municipaux, de même qu'il s'engage à se conformer aux directives de l'inspecteur municipal chargé de l'application des présentes."

Date 10-11-94

Signature _____
 (PROPRIÉTAIRE OU MANDATAIRE AUTORISÉ)

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
Demande reçue le _____ par _____	Permis N° <u>0-94</u> Émis le: <u>10-11-94</u>
<input type="checkbox"/> approuvée le _____ <input type="checkbox"/> refusée le _____	Remarques: <u>2 PHOTOS</u>
Raison du refus _____	Visite du terrain le _____ le _____ le _____
Signature: <u>Hélène Baril</u> <small>FONCTIONNAIRE AUTORISÉ</small>	

Municipalité de Saint-Victor de Sorel

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION SEPTIQUE

O.

Nom : Adresss 9847 Ste Victoire
Adresse Saint-Victor de Sorel

Propriété (cadastre ou N° civique) P-65 P-LB P-LT

À la suite des inspections effectuées sur la propriété ci-haut mentionnée, l'autorité municipale certifie que l'installation septique qui y a été construite est conforme à la réglementation municipale et provinciale actuellement en vigueur.

Les détails de construction et les rapports d'inspection ont été déposés au dossier de votre propriété dans les archives municipales.

Toute modification à l'installation septique devra, au préalable, avoir reçu l'autorisation municipale écrite nécessaire. Tout agrandissement du bâtiment desservi par l'installation septique nécessitera la réouverture du dossier et une évaluation de la capacité de celle-ci.

Émis à Saint-Victor de Sorel le 10 - 11 - 1994


Yannick Boileau
(INSPECTEUR MUNICIPAL)

Vidanges de la fosse
<input type="checkbox"/> à tous les 4 ans
<input checked="" type="checkbox"/> à tous les 2 ans
<input type="checkbox"/> à chaque année
<input type="checkbox"/> au besoin

CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ

Formules d'Affaires CCL M-128

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RICHELIEU

CERTIFICAT DE LOCALISATION

RAPPORT

Je, scoussigné, **Michaël Comeau**, arpenteur-géomètre dûment qualifié pour exercer ma profession, certifie que dans le cadre de la préparation de ce certificat de localisation, j'ai vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 du premier alinéa de l'article 9 du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation, à savoir :

OPÉRATIONS D'ARPENTAGE

Les 9 et 15 juin 2023, à la demande de [redacté] j'ai effectué certaines opérations d'arpentage et de localisation sur l'immeuble situé au 98, montée Sainte-Victoire dans la municipalité de **Sainte-Victoire-de-Sorel** et connu comme étant composé des lots **4 130 058**, **4 130 062** et **4 130 063** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, ainsi qu'une partie de territoire sans désignation cadastrale.

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

2.1 Titre de propriété

Ensuite, j'ai recherché le titre foncier du propriétaire du lot 4 130 063 du cadastre du Québec, pour les avoir acquis en vertu des articles 21 et 22. J'assèe devant M^e Gilles Gougeon, notaire, le 9 janvier 1994 sous le numéro 248 521 de la circonscription foncière de Richelieu.

Vente à : Pierre [redacté] assèe devant M^e Jean-Guy Caplette, notaire, et publiée le 27 février 1998 sous le numéro 261 806 de la circonscription foncière de Richelieu.

Vente à : [redacté] assèe devant M^e Jean-François [redacté] de la circonscription foncière de Richelieu.

Vente à : Latraverse [redacté] assèe devant M^e Jean-François [redacté] publié le 14 août 2001 sous le numéro 272 176 de la circonscription foncière de Richelieu.

1

notaire, et publiée le 2 avril 2004 sous le numéro 11 195 319. Vente à : [redacté] assèe devant M ^e Carmelle Lavallée, notaire, et publiée le 22 avril 2004 sous le numéro 22 020 913.			
Transmis par [redacté] à [redacté] le 1 ^{er} mars 2018 à l'ordre de Martine Arpin, notaire, et publiée le 1 ^{er} mars 2018 sous le numéro 23 850 458.			
2.2 Historique cadastral			
Les lots 4 130 058 et 4 130 063 du cadastre du Québec sont entrés en vigueur le 28 janvier 2010; ils remplacent par rénovation cadastrale une partie des lots 65 à 67 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Victoire.			
Le lot 4 130 062 du cadastre du Québec est entré en vigueur le 28 janvier 2010; il remplace par rénovation cadastrale une partie du lot 65 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Victoire. Le cadastre original de la Paroisse de Sainte-Victoire a été mis en vigueur le 15 juillet 1880.			
2.3 Description actualisée			
Lot : 4 130 058			
Bornes	Ligne	Longueur	
NORD-OUEST	4 130 995	droite	47,25
NORD-EST	4 130 059	droite	30,07
NORD-OUEST	4 130 059	droite	60,96
NORD-EST	4 131 260	montée Sainte-Victoire	droite
SUD-EST	4 130 060	droite	15,24
NORD-EST	4 130 060 et 4 130 063	droite	60,96
NORD-OUEST	4 130 063	droite	91,14
NORD-EST	4 130 063	droite	18,59
NORD-OUEST	4 130 063	droite	60,96
NORD-EST	4 131 260	arc	120,02
	montée Sainte-Victoire	rayon	826,55
	Territoire non cadastré,	droite	25,53
	ruisseau Raimbault	droite	9,99
SUD-OUEST	4 130 062	droite	72,04
SUD-EST	4 130 062	droite	24,37
NORD-EST	4 130 062	droite	89,09
EST	Territoire non cadastré,	droite	34,27
SUD-OUEST	4 131 445	droite	206,89
		droite	51,82
		droite	103,05
Superficie : 2,54 ha			

2

Quant aux marques d'occupation retrouvées sur les lieux, dont l'appartenance est à établir, la haie longeant la limite NORD-OUEST commune avec le lot voisin 4 129 985 et le fossé longeant la limite NORD-OUEST commune avec le lot voisin 4 130 059 concordent bien, de manière générale, avec la position des limites de propriété, les clôtures longeant la limite NORD-EST commun avec le lot 4 130 059 ainsi que les limites SUD-EST et NORD-OUEST communes avec le lot 4 130 060 sont situées à l'intérieur des limites de propriété tandis que la clôture longeant la limite NORD-EST commun avec le lot 4 130 060 et le fossé longeant la limite SUD-OUEST sont situées de part et d'autre des limites de propriété.	
4. EMPIÈTEMENT	
Le pavage du lot voisin 4 130 060 exerce un empiètement apparent maximal de 2,8 mètres sur le lot 4 130 058 faisant l'objet du présent certificat de localisation. Le hauban du poteau de corde à linge du lot voisin 4 130 059 exerce un empiètement apparent de 0,6 mètre sur le lot 4 130 058 faisant l'objet du présent certificat de localisation.	
Aucun autre empiètement apparent, exercé ou souffert, sur les immeubles voisins ou par les immeubles voisins, n'a été constaté lors de la visite des lieux, sous réserve d'un empiètement apparent pouvant être causé par les discordances entre les marques d'occupation et la position des limites de propriété tel que mentionné à la section précédente et illustré au plan accompagnant le présent certificat de localisation.	
5. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS	
La localisation des constructions sur cette propriété sont telles qu'ilustrées au plan accompagnant le présent certificat de localisation. Leurs dimensions ont été prises à partir du revêtement extérieur.	
Bâtiment principal :	
L'habitation unifamiliale isolée, avec garage attaché, de deux étages au revêtement de pierres, de bois, de vinyle et de fibre de bois est érigée entièrement dans les limites de l'immeuble.	
Bâtiments accessoires et autres dépendances :	
On retrouve également sur le présent immeuble des galeries, une terrasse, un appareil de climatisation, une piscine hors terre, une plateforme de piscine, une remise d'un étage au revêtement de vinyle ainsi qu'une remise d'un étage au revêtement d'aluminium et de toile. Ceux-ci sont érigés entièrement dans les limites du présent immeuble.	

Lot : 4 130 062	
Bornes	
NORD-OUEST	4 130 060
NORD-EST	4 130 058
EST	Territoire non cadastré, ruisseau Rainbault
SUD-OUEST	4 130 058
SUD-EST	4 130 058
Superficie : 1 957,5 mètres carrés	
Lot : 4 130 063	
Bornes	
NORD-OUEST	4 130 060
NORD-EST	4 131 260,
EST	montée Sainte-Victoire
SUD-OUEST	4 130 058
SUD-EST	4 130 058
Superficie : 3 249,3 mètres carrés	
Territoire non cadastré	
Bornes	
NORD-OUEST	Territoire non cadastré, montée Sainte-Victoire
EST	Territoire non cadastré, ruisseau Rainbault
SUD	Territoire non cadastré, ruisseau Rainbault
QUEST	4 130 058 et 4 130 062
OUEST	4 130 058
Superficie : ± 650 mètres carrés	
3. CONCORDANCE ENTRE LA DÉSIGNATION DES TITRES, L'OCCUPATION ET LE CADASTRE	

L'examen de la propriété a démontre la concordance, de manière générale, entre les limites, les mesures et la contenance du plan cadastral en vigueur, celles apparaissant au plan cadastral avant sa rénovation ainsi que celles décrites au dernier titre de propriété publie. A noter que le ruisseau Rainbault est identifié au plan cadastral comme étant du territoire non cadastré, mais que le présent immeuble inclut normalement à l'intérieur des limites de propriété la partie du cours d'eau jusqu'au centre de celui-ci, le tout tel qu'ilustré au plan accompagnant le présent certificat de localisation et tel que décrit, de manière approximative, à la section précédente.

6. OUVERTURES, VUES ET ÉGOUT DES TOITS EN RÉFÉRENCE AUX ARTICLES 983 ET 993 A 996 DU CODE CIVIL DU QUÉBEC	<p>Les ouvertures ou vues, sur l'immeuble ici concerné, sont toutes situées à des distances égales ou supérieures à celles prescrites par la loi. Également, cet immeuble n'a pas d'égout de toit affectant les propriétés avoisinantes.</p> <p>Les propriétés avoisinantes n'ont pas d'ouverture, ni de vue, ni d'égout de toit affectant le présent immeuble.</p>
7. LIMITES AYANT FAIT L'OBJET D'UN BORNAGE	<p>Selon le registre foncier, aucune limite de l'immeuble n'a fait l'objet d'un procès-verbal d'abordement.</p>
8. MITOYENNÉTÉ	<p>Il n'existe aucune mitoyenneté de bâtiments avec les lots contigus.</p>
9. SERVITUDE PUBLIÉE OU APPARENTE	<p>Servitude publiée :</p> <p>Il n'y a aucune servitude affectant l'immeuble faisant l'objet du présent certificat de localisation, publiée comme tel au registre foncier ou mentionnée dans les derniers actes d'acquisition.</p> <p>Les actes publiés sous les numéros 155 919, 155 920, 155 921, 155 922, 155 539 et 163 528 créent des servitudes de passage dans une rue projetée. Toutefois, les immeubles faisant l'objet de ces servitudes de passage, autant les fonds dominants que les fonds servents, sont aujourd'hui intégrés dans l'immeuble faisant l'objet du présent certificat de localisation, ces servitudes de passage étant donc éteintes.</p> <p>Servitude apparente :</p> <p>L'immeuble est sujet à une servitude apparente d'utilité publique en raison de la présence de poteaux, de haubans et de câbles électriques et/ou de télécommunications aériens longeant la montée Sainte-Victoire.</p> <p>Une entrée en gravier reliant le pavage du lot 4 130 060 à la montée Sainte-Victoire suggère l'existence d'un passage apparent sur le lot 4 130 058 faisant l'objet du présent certificat de localisation en faveur du lot voisin 4 130 060.</p>

10. RÈGLEMENT DE ZONAGE	<p>L'immeuble est situé dans la zone A-11 du règlement de zonage 290-06 de la municipalité.</p> <p>L'habitation unifamiliale isolée avec garage attaché, les galeries, la terrasse, l'appareil de climatisation, la piscine hors terre ainsi que la plateforme de piscine sont érigées en conformité avec le règlement de zonage de la municipalité présentement en vigueur, quant aux marges de recul.</p> <p>Les remises ne respectent pas le règlement de zonage de la municipalité présentement en vigueur, quant à la distance minimale exigée d'une limite de propriété qui est de 1,50 mètre.</p>
11. RÉSERVE POUR FINIS PUBLIQUES	<p>Au moment des recherches foncières, aucune réserve pour fins publiques ou avis d'expropriation n'était publié au registre foncier concernant cet immeuble.</p>
12. LOIS PARTICULIÈRES	<p>12.1 LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES</p> <p>Cet immeuble est inclus dans le territoire protégé pour fins agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1).</p> <p>Selon les informations obtenues auprès de la municipalité de Sainte-Victoire-des-Sorel, l'habitation a été construite suite à l'émission d'un permis daté du 10 août 1978, soit antérieurement à l'entrée en vigueur du décret de région agricole désigné le 9 novembre 1978. À noter qu'en vertu de l'article 103 de la Loi, l'usage résidentiel ne peut s'étendre à une superficie excédant 5 000 m² (un demi-hectare).</p>
12.2 LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL	<p>L'immeuble ne constitue pas un bien patrimonial et l'immeuble n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une aire de protection ou d'un site patrimonial, selon l'avis requis au registre foncier en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) ou selon les dispositions du règlement municipal de zonage.</p>
12.3 LOI SUR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT	<p>Aucun élément apparent pouvant indiquer que l'immeuble fait partie d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur le Tribunal administratif du logement (RLRQ, c. I-15.01) n'a été constaté.</p>

<p>12.4 ZONES INONDABLES, ZONES DE PROTECTION ET ZONES À RISQUES</p> <p>L'immeuble n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone inondable ou d'une zone d'inondation en vertu du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RLRQ, c.Q-2, r.0.1).</p> <p>L'immeuble est partiellement situé à l'intérieur d'une rive (elle qui est établie en vertu du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RLRQ, c.Q-2, r.0.1)).</p> <p>À noter que la limite du littoral a été établie de manière approximative à partir du levé des lieux normal réalisé pour la préparation d'un certificat de localisation. Toutefois, la position de la limite du littoral, et de la rive ainsi obtenue, ne pourraient se substituer à celle établie par la méthode botanique experte réalisée par un expert dans ce domaine et étant la méthode à privilégier.</p> <p>L'immeuble n'est pas situé dans aucune autre zone de protection, bande de protection, zone inondable ou zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.</p> <p>12.5 LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE</p> <p>L'immeuble n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2) et déposé au bureau de la publicité des droits.</p>	<p>LE PLAN</p> <p>Le plan ci-joint illustre l'immeuble ci-haut désigné, sa contenance et les principaux éléments qui l'occupent. Il fait partie intégrante du présent certificat de localisation.</p> <p>SYSTÈME DE MESURE</p> <p>Toutes les mesures, dans le présent rapport et sur le plan ci-joint, sont en mètres (SI).</p> <p>UTILISATION DES DOCUMENTS</p> <p>Le présent rapport ainsi que le plan l'accompagnant sont parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparez pour des fins de vente et d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne devront pas être utilisés ou invoqués pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.</p>
--	--

CERTIFICAT

Je certifie que le présent rapport et le plan qui l'accompagne sont conformes aux renseignements obtenus par le mesurage et l'observation des lieux, et à ceux fournis par les documents que j'ai pu recueillir.

Préparé à Sorel-Tracy, ce 12 juillet 2023, sous le numéro 2741 et mes minutes.

Michel Comeau
Arpenteur-géomètre

Par :
Michel Comeau

Arpenteur-géomètre

Vraie copie de l'original émis le : 13 juillet 2023

PAR MESSAGERIE

Le 16 novembre 2023

98, montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0

Objet :
Fossé et accès problématiques
Lot 4 130 058 sur la montée Ste-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel

Madame,

Lors d'une récente inspection, nous avons constaté que le fossé et l'accès à votre terrain du lot 4 130 058 sont problématiques.

Le ponceau sous le fossé et sous votre accès est présentement obstrué et cela crée une problématique pour le bon écoulement des eaux dans le fossé longeant la montée Ste-Victoire.

Comme stipulé à l'article 23 de la Loi sur la voirie, l'entretien de l'accès est de la responsabilité du citoyen.

Nous vous saurons gré de bien vouloir communiquer avec la soussignée par courriel : stefanie.picchetti@transports.gouv.qc.ca afin d'obtenir un permis du MTMD pour corriger le fossé et l'accès problématiques. Les travaux doivent être complétés d'ici le printemps 2024. Advenant une problématique majeure pendant la saison hivernale, des travaux d'urgence pourraient vous être demandés ou une facture transmise si une intervention du Ministère est requise sur les lieux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Stéphanie Picchetti

Coordonnatrice – Gestion de corridors routiers

SP/ml

p. j. Photo
Extrait de la Loi sur la voirie
Document Pour être un bon voisin
c. c. Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

335, rue Picard
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H3
Téléphone : 450 773-8518
Télécopieur : 450 773-6250



Chapitre V-9
Loi sur la voirie

SECTION III
TRAVAUX DE VOIRIE

23. La personne voulant utiliser un terrains qui nécessite un accès à une route doit, avant de construire cet accès, obtenir l'autorisation du ministre.

* Lorsque le ministre autorise la construction d'un accès, il en détermine la localisation et les exigences de construction.

Les travaux de construction de l'accès sont aux frais du propriétaire qui en assume également l'entretien.
1992, c. 54, a. 23.

24. Le ministre peut transmettre au propriétaire riverain qui a effectué, contrairement à l'article 23, des travaux lui permettant d'avoir un accès à une route, un avis écrit l'enjoignant de démolir ces travaux dans le délai impartis et selon ses spécifications.
1992, c. 54, a. 24.

Le 12 juin 2024

Objet : Expertise Pyrite

Au 98, montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel

P24-2743

Dossier :
Bonjour,

Voici notre lettre récapitulative du rapport d'expertise du laboratoire. Notre mandat vise essentiellement à déterminer si des dommages potentiels peuvent être occasionnés par la présence de pyrite quant à la dalle de béton, le remblai ou le terrain naturel sous-jacent.

À votre demande, seulement 2 prélevements ont été faits.

L'échantillonnage et l'analyse sont faits conformément au protocole CTQ-M200 par un laboratoire membre de l'Association des firmes de génie-conseil – Québec, en l'occurrence Les services Exp inc. Le relevé visuel des désordres ainsi que les recommandations relèvent de Multitest. Veuillez consulter le rapport d'expertise ci-joint.

Informations de base : gonflement lié à la pyrite et sulfatation du béton

La pyrite est un minéral de sulfure de fer présent en très fines particules dans presque toutes les roches, notamment, dans le remblai (la pierre concassée) sous les dalles de béton. Il existe différents types de pyrite. La pyrite framboïdale est instable et peut s'oxyder facilement en présence d'humidité, puis réagir avec les carbonates pour former du gypse. Lorsque celui-ci se forme, il occupe un volume beaucoup plus important que la pyrite, d'où le gonflement du remblai ou du terrain naturel.

Ce gonflement du remblai ou du terrain naturel peut provoquer des dommages à la dalle de béton (fissures avec ou sans soulèvement). Dans certains cas, les murs de fondations peuvent aussi être affectés par le gonflement du remblai.

L'expertise pyrite consiste donc à identifier les roches contenues dans le remblai et le terrain naturel afin de déterminer leur potentiel de gonflement dû à la présence de pyrite. Lors de cette expertise, l'échantillon de dalle de béton est examiné afin de statuer sur son état et sur la présence ou non de sulfatation.

www.multitest.ca

Tel: 514 990-2063 Courriel: info@multitest.ca

Fax: 450 928-7145 4694, boul. Roland Thérien, Longueuil, QC, J4H 3V9

Dossier : P24-2743

Pour évaluer le potentiel de gonflement, le protocole CTQ-M200 recommande d'utiliser l'indice de pétrographique du potentiel de gonflement (ci-après « l'IPPG »). L'IPPG qualifie le remblai et n'est pas un pourcentage de pyrite. On ne peut pas conclure qu'un cas soit problématique en se basant uniquement sur l'IPPG. Si l'indice est de 10 ou moins, aucun dommage significatif n'est à prévoir dû au gonflement du remblai dû à la pyrite. Les IPPG et leurs qualifications sont les suivantes :

Négligeable :	0 à 10	Moyen à élevé :	41 à 60
Faible :	11 à 20	Élevé :	61 à 80
Faible à moyen :	21 à 40	Extrêmement élevé :	81 à 100

Lors de l'oxydation de la pyrite, des solutions chimiques acides sont formées. Si ces solutions chimiques sont absorbées par le béton elles peuvent entraîner la sulfatation et le gonflement par déformation de la dalle. La sulfatation se produit en étape successive : décoloration, délamination puis désagrégation du béton. Lorsqu'il se manifeste, ce phénomène n'affecte pas nécessairement l'ensemble de la dalle de béton; ainsi, même s'il n'est pas observé dans un échantillon examiné, il est possible qu'il y en ait ailleurs. Ce phénomène peut être observé avec la présence de tout type de remblai. La présence d'une membrane pare-vapeur entre le remblai et la dalle de béton permet généralement d'éviter ce problème.

Le gonflement du remblai (ou du terrain naturel) et la sulfatation du béton peuvent provoquer des désordres de nature esthétique au bâtiment. Dans le présent rapport, par « **désordres de nature esthétique** », nous entendons que des fissures (avec ou sans soulèvements) peuvent être présentes à la surface de rebuts de béton, métal et autres, de béton, ceci sans affecter les murs de fondation. Ce type de désordre peut causer, sans limitation, un flambage de cloisons, des déformations des cadres de portes et des soulèvements perceptibles aux planchers. Dans certains cas, les murs de fondation peuvent aussi être affectés par le gonflement du remblai.

La pyrite et la sulfatation ne présentent pas de risque pour la santé.

Résultat du test et conclusion

Au droit du sondage au sous-sol #1, la dalle de béton a été coulée sur des rebuts de béton, métal et autres. Le laboratoire n'a pas pu caractériser le potentiel de gonflement de la petite portion de pierre concassée résiduelle.

L'échantillon du remblai prélevé au sous-sol #2 a un potentiel de gonflement négligeable (l'IPPG de 0). Le géologue du laboratoire est d'avoir qu'aucun gonflement nuisible dû à la présence de pyrite dans le remblai n'est à prévoir dans le sous-sol #2 de ce bâtiment.

Puisqu'aucun gonflement nuisible dû à la présence de pyrite dans le remblai n'est à prévoir dans les sous-sols #1 et #2 de ce bâtiment, les fissures et soulèvements observés sur la dalle de béton peuvent donc avoir d'autres causes que la présence de pyrite dans le remblai lors de la construction, affaissement, sulfatation, gel/dégel, etc.).

Bien que ce ne soit pas impératif à ce stade-ci, des travaux correctifs pourraient être nécessaires au sous-sol #1, le tout dépendant de l'ampleur des désordres et/ou du degré de tolérance de l'occupant. Si vous procélez à de tels travaux, il est recommandé de remplacer la dalle de béton ainsi que le remblai sous-jacent jusqu'au sol naturel. Le remblai doit être de qualité DB et accompagné d'un certificat original provenant de la carrière (pour plus de détails, voir la norme BNQ 2560-5-10/2003).

Bien que ce ne soit pas impératif à ce stade-ci, des travaux correctifs pourraient être nécessaires au sous-sol #2, le tout dépendant de l'ampleur des désordres et/ou du degré de tolérance de l'occupant. Si vous procélez à de tels travaux, il est recommandé de remplacer la dalle de béton tout en conservant le remblai sous-jacent puisqu'il a un potentiel de gonflement négligeable.

Dans les deux cas, il faut mettre une membrane pare-vapeur (p. ex. une toile de polyéthylène) sur le nouveau remblai avant de couler la dalle de béton. Si vous préférez plutôt procéder à une réparation partielle afin de rivieler la dalle de béton, vous pouvez colmater les fissures et/ou supprimer les soulevements concernés, mais il est possible que d'autres dommages de ce type surviennent avec le temps.

Voici quelques conseils d'intérêt général concernant l'entretien de votre propriété, qu'il y ait un problème de pyrite ou non. Toute fissure aux murs de fondation devrait être colmataée par des spécialistes, normalement avec un scellant de type « Epoxy ». Il est également judicieux de vous assurer d'un drainage adéquat autour des fondations (drain français fonctionnel, pentes de terrain et gouttières qui éloignent l'eau du bâtiment, etc.). Si il y a des fissures sur la dalle de béton et qu'il est possible que cet endroit soit exposé à l'eau (p. ex. dans un garage), nous recommandons de les colmater avec un scellant souple, tel que Sikaflex.

Les résultats ne sont assurés que pour les échantillons analysés. Les échantillons prélevés seront conservés par le laboratoire pour une période de soixante (60) jours à partir de la date de l'échantillonage. Après cette période, sauf avis contraire de votre part, les échantillons seront détruits.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.



Sabrine Metahni, Ph. D.
Chargée de projet
/am

RELEVÉ VISUEL DES DÉSORDRES Protocole CTQ-M200 version 2.0

Adresse	98, montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel		
Type de bâtiment	Cottage		
Année de construction	1978		
Présence d'un garage	Rez-de-chaussée		
Requérant			
Autres renseignements	Solarium fait en 2010		
Cocher si applicable	<input checked="" type="checkbox"/> À votre demande, seulement 2 sondage(s) effectué(s).		
NOTE IMPORTANTE	Ce relevé concerne les désordres perceptibles des éléments pouvant avoir été causés par la présence de pyrite. Il a une portée limitée s'il y a présence d'obstacles visuels. Ceci n'est pas un rapport d'inspection		

Entreprise ayant réalisé le relevé	Multitest	Date (aaaa/mm/jj)	2024/06/07
Par	Mathis Kingsley	Qualification	Technicien

Relevé de l'extérieur			
Présence d'arbres matures à proximité		Avant	Tous
<input type="checkbox"/> <5m		<input checked="" type="checkbox"/>	Gauche
<input checked="" type="checkbox"/> 5-10m		<input type="checkbox"/>	Droite
<input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/>	Arrière
	Gouttières		
<input type="checkbox"/> non observable (neige, etc.,)(_____)		<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> éloignent l'eau du bâtiment (4)		<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> dirigent l'eau vers le bâtiment (_____)		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> dirigent l'eau dans le sol (_____)		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> pas de gouttières		<input type="checkbox"/>	
Notes :			

Relevé des désordres au :

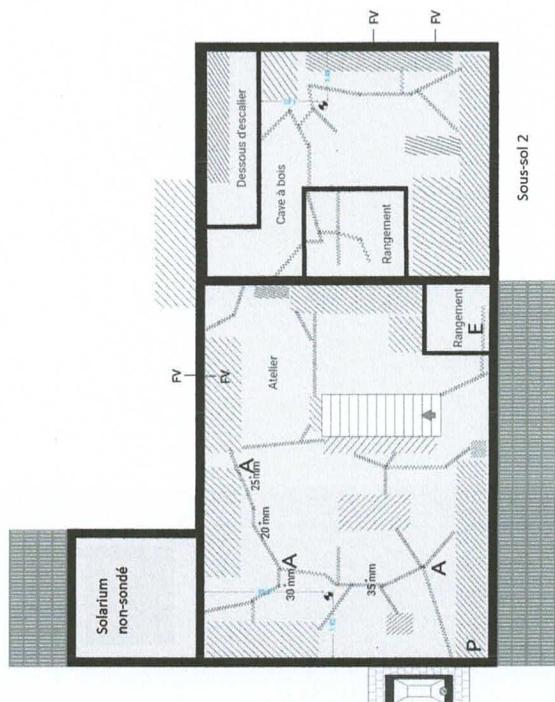
<input checked="" type="checkbox"/> sous-sol	<input type="checkbox"/> ½ sous-sol	<input type="checkbox"/> rez-de-chaussée
<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> agrandissement	<input checked="" type="checkbox"/> 1
Dalle visible (% approximatif)	75	Dimensions (approximatif) 10.8 m x 8 m
Revêtement :	<input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> faux-plancher <input type="checkbox"/> céramique <input type="checkbox"/> plancher flottant <input type="checkbox"/> tapis	<input type="checkbox"/> revêtement souple
<input type="checkbox"/> objets	<input type="checkbox"/> revêtement souple <input type="checkbox"/> autre(s) :	<input type="checkbox"/> objets <input type="checkbox"/> autre(s) :
Fissures dans la dalle visible		
<input type="checkbox"/> plusieurs fissures plutôt rectilignes	<input type="checkbox"/> Mur de brique/de blocs, autres <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> plusieurs fissures plutôt rectilignes
<input type="checkbox"/> une ou deux fissures plutôt rectilignes	<input type="checkbox"/> fissure(s) observée(s) (_____ mm)	<input type="checkbox"/> une ou deux fissures plutôt rectilignes
<input type="checkbox"/> plusieurs fissures en étoile	<input type="checkbox"/> fissure(s) non observée(s)	<input type="checkbox"/> plusieurs fissures en étoile
<input type="checkbox"/> une ou deux fissures en étoile	<input type="checkbox"/> cloisons	<input type="checkbox"/> une ou deux fissures en étoile
<input type="checkbox"/> aucune fissure	<input type="checkbox"/> fissurées <input type="checkbox"/> flambrage	<input type="checkbox"/> aucune fissure
<input type="checkbox"/> non observables (objets, couvre plancher)	<input type="checkbox"/> portes	<input type="checkbox"/> non observables (objets, couvre plancher)
Ouverture des fissures		
<input type="checkbox"/> fermette mal (1)	<input type="checkbox"/> aucuns dommages	<input type="checkbox"/> fermette mal (_____) <input type="checkbox"/> aucun dommage
<input type="checkbox"/> Dommages à l'étage <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> autre dommage (_____)	<input type="checkbox"/> Dommages à l'étage <input type="checkbox"/> N/A
<input type="checkbox"/> soulèvement du plancher à l'étage	<input type="checkbox"/> aucun dommage	<input type="checkbox"/> soulèvement du plancher à l'étage
<input type="checkbox"/> cloisons avec dommages	<input type="checkbox"/> autre dommage (_____)	<input type="checkbox"/> cloisons avec dommages
<input type="checkbox"/> non observable <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> aucun dommage	<input type="checkbox"/> autre dommage (_____)
Poudre blanchâtre dans les fissures		
<input type="checkbox"/> abondante <input type="checkbox"/> pas dans les fissures	<input type="checkbox"/> abondante <input type="checkbox"/> pas dans les fissures	<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> non accessible
<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> non observable	<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> non observable	<input type="checkbox"/> fermette mal (_____) <input type="checkbox"/> aucun dommage
Porte de garage <input type="checkbox"/> N/A		
<input type="checkbox"/> aucun soulèvement perceptible	<input type="checkbox"/> aucun soulèvement perceptible	<input type="checkbox"/> Porte de garage <input type="checkbox"/> N/A
<input type="checkbox"/> dalle soulevée près de la porte	<input type="checkbox"/> dalle soulevée près de la porte	<input type="checkbox"/> aucun soulèvement perceptible
Lavage de voitures dans le garage		
<input type="checkbox"/> fréquent <input type="checkbox"/> jamais	<input type="checkbox"/> fréquent <input type="checkbox"/> jamais	<input type="checkbox"/> dalle soulevée près de la porte
<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> lavage de voitures dans le garage
Température en hiver à l'intérieur du garage		
<input type="checkbox"/> de 0 à 10°C <input type="checkbox"/> garage non chauffé	<input type="checkbox"/> de 0 à 10°C <input type="checkbox"/> garage non chauffé	<input type="checkbox"/> de 0 à 10°C <input type="checkbox"/> garage non chauffé
<input type="checkbox"/> plus de 10°C <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> plus de 10°C <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> plus de 10°C <input type="checkbox"/> information non disponible
Plaques attenantes		
<input type="checkbox"/> fissures aux coins (_____ mm)	<input type="checkbox"/> fissures aux coins (_____ mm)	<input type="checkbox"/> fissures entre les coins (1 à 2 mm)
<input type="checkbox"/> fissures entre les coins (8 mm)	<input type="checkbox"/> fissures sous fenêtre (_____ mm)	<input type="checkbox"/> fissures sous fenêtre (_____ mm)
<input type="checkbox"/> fissures sous fenêtre (_____ mm)	<input type="checkbox"/> décrochage d'un mur de fondation (_____ mm)	<input type="checkbox"/> décrochage d'un mur de fondation (_____ mm)
<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> N/A
<input type="checkbox"/> non observable (neige, obstacles, etc.)	<input type="checkbox"/> non observable (neige, obstacles, etc.)	<input type="checkbox"/> non observable (neige, obstacles, etc.)

Remarques : _____

Relevé des désordres au :

<input checked="" type="checkbox"/> sous-sol	<input type="checkbox"/> ½ sous-sol	<input type="checkbox"/> rez-de-chaussée
<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> agrandissement	<input checked="" type="checkbox"/> 2
Dalle visible (% approximatif)	75	Dimensions (approximatif) 60 mm x 8 m
Revêtement :	<input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> faux-plancher <input type="checkbox"/> céramique <input type="checkbox"/> plancher flottant <input type="checkbox"/> tapis	Dimensions (approximatif) 6.3 m x 8 m
<input type="checkbox"/> objets	<input type="checkbox"/> revêtement souple <input type="checkbox"/> autre(s) :	<input type="checkbox"/> revêtement souple <input type="checkbox"/> autre(s) :
Fissures dans la dalle visible		
<input type="checkbox"/> plusieurs fissures plutôt rectilignes	<input type="checkbox"/> Mur de brique/de blocs, autres <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> plusieurs fissures plutôt rectilignes
<input type="checkbox"/> une ou deux fissures plutôt rectilignes	<input type="checkbox"/> fissure(s) observée(s) (_____ mm)	<input type="checkbox"/> une ou deux fissures plutôt rectilignes
<input type="checkbox"/> plusieurs fissures en étoile	<input type="checkbox"/> fissure(s) non observée(s)	<input type="checkbox"/> plusieurs fissures en étoile
<input type="checkbox"/> une ou deux fissures en étoile	<input type="checkbox"/> cloisons	<input type="checkbox"/> une ou deux fissures en étoile
<input type="checkbox"/> aucune fissure	<input type="checkbox"/> fissurées <input type="checkbox"/> flambrage	<input type="checkbox"/> aucune fissure
<input type="checkbox"/> non observables (objets, couvre plancher)	<input type="checkbox"/> portes	<input type="checkbox"/> non observables (objets, couvre plancher)
Ouverture des fissures		
<input type="checkbox"/> fine : moins de 1 mm	<input type="checkbox"/> fine : moins de 1 mm	<input type="checkbox"/> fermette mal (_____) <input type="checkbox"/> aucun dommage
<input type="checkbox"/> moyenne : entre 1 et 2 mm	<input type="checkbox"/> moyenne : entre 1 et 2 mm	<input type="checkbox"/> Dommages à l'étage <input type="checkbox"/> N/A
<input type="checkbox"/> importante : plus de 2 mm (3 mm)	<input type="checkbox"/> importante : plus de 2 mm (_____ mm)	<input type="checkbox"/> souleverment du plancher à l'étage
<input type="checkbox"/> non observable <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> non observable <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> cloisons avec dommages
Poudre blanchâtre dans les fissures		
<input type="checkbox"/> abondante <input type="checkbox"/> pas dans les fissures	<input type="checkbox"/> abondante <input type="checkbox"/> pas dans les fissures	<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> non accessible
<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> non observable	<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> non observable	<input type="checkbox"/> fermette mal (_____) <input type="checkbox"/> aucun dommage
Porte de garage <input type="checkbox"/> N/A		
<input type="checkbox"/> aucun soulèvement perceptible	<input type="checkbox"/> aucun soulèvement perceptible	<input type="checkbox"/> Porte de garage <input type="checkbox"/> N/A
<input type="checkbox"/> dalle soulevée près de la porte	<input type="checkbox"/> dalle soulevée près de la porte	<input type="checkbox"/> aucun soulèvement perceptible
Lavage de voitures dans le garage		
<input type="checkbox"/> fréquent <input type="checkbox"/> jamais	<input type="checkbox"/> fréquent <input type="checkbox"/> jamais	<input type="checkbox"/> dalle soulevée près de la porte
<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> rare <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> lavage de voitures dans le garage
Température en hiver à l'intérieur du garage		
<input type="checkbox"/> de 0 à 10°C <input type="checkbox"/> garage non chauffé	<input type="checkbox"/> de 0 à 10°C <input type="checkbox"/> garage non chauffé	<input type="checkbox"/> de 0 à 10°C <input type="checkbox"/> garage non chauffé
<input type="checkbox"/> plus de 10°C <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> plus de 10°C <input type="checkbox"/> information non disponible	<input type="checkbox"/> plus de 10°C <input type="checkbox"/> information non disponible
Pièces attenantes		
<input type="checkbox"/> fissures aux coins (_____ mm)	<input type="checkbox"/> fissures entre les coins (1 à 2 mm)	<input type="checkbox"/> fissures entre les coins (1 à 2 mm)
<input type="checkbox"/> fissures entre les coins (8 mm)	<input type="checkbox"/> fissures sous fenêtre (_____ mm)	<input type="checkbox"/> fissures sous fenêtre (_____ mm)
<input type="checkbox"/> fissures sous fenêtre (_____ mm)	<input type="checkbox"/> décrochage d'un mur de fondation (_____ mm)	<input type="checkbox"/> décrochage d'un mur de fondation (_____ mm)
<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> N/A	<input type="checkbox"/> aucun dommage <input type="checkbox"/> N/A
<input type="checkbox"/> non observable (neige, obstacles, etc.)	<input type="checkbox"/> non observable (neige, obstacles, etc.)	<input type="checkbox"/> non observable (neige, obstacles, etc.)

Remarques : _____



**PROTOCOLE D'EXPERTISE
SUR BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS EXISTANTS
- SECTION PRÉLÈVEMENT ET LABORATOIRE -**

CLIENT:	Multiesel
BÂTIMENT:	98, montée Sainte-Victoire Sainte-Victoire-de-Sorel
Voie référence :	P24-2743
Notre référence :	Échantillons n°s 59118 et 59119
NOTE :	Ce rapport contient 6 pages et une annexe de 1 page et ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite d'EXP.

PROTOCOLE CTQ-M200
Version 2.0

LÉGENDE	
	Mur de fondation
	Mur porteur (si connu)
	Mur de division (cloison)
	Fissure sur dalle
	Sondage
	Mouvement latéral probable perceptible (décrochage)
	Mouvement vertical probable perceptible (soulèvement)
	Secteur partiellement non visible (recouvrement de plancher, objets, etc.)
	Secteur complètement non visible (recouvrement de plancher)
	Affaissement probable
	Entrée d'eau
	Panneau électrique
	Gouttière problématique
	Terrasse
J	

1.0 INFORMATIONS:

- Adresse civique	: 98, montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel
- Type de bâtiment	: Collage
- Présence d'un garage	: Oui, au rez-de-chaussée (sur dalle structurale)
- Requérant	: Le nombre et la localisation des sondages ne sont pas de la responsabilité d'EXP.
- Détails	: Le solatium n'est pas inclus à cette expertise.

2.0 SONDAGES:

- Réalisés par	: EXP (P. Jalbert)	le : 7 juin 2023
- Nombre de sondage	: 2 sondages : un au sous-sol #1 et l'autre au sous-sol #2	
- Échantillons reçus au laboratoire le	: 7 juin 2023	

3.0 ESSAIS EN LABORATOIRE

3.1 Examen visuel du béton de ciment

Épaisseur	Sondage n°	
	1. Sous-sol #1	2. Sous-sol #2
Revêtement en surface	Non ☑ Oui □	125 mm 115 mm
Qualité générale	Bonne	Bonne
Sulfatation du béton	Non ☑ Oui □	Non ☑ Oui □
Remarques :	- épaisseur de sulfatation sans délamination - épaisseur de sulfatation avec délamination - épaisseur de sulfatation avec désagrégation - épaisseur totale de sulfatation	mm mm mm mm

3.2 Analyse granulométrique des matériaux granulaires

Type de matériau	1.Sous-sol #1		2. Sous-sol #2		Remarques
	Remarques	1. Sous-sol #1	2. Sous-sol #2	Remarques	
Béton de ciment profondeur	0 à 125 mm	0 à 115 mm			
Présence d'un revêtement	Oui □ Non ☑	Oui □ Non ☑			
Présence d'un pare-vapeur	Oui □ Non ☑	Isolant 20 mm	Oui □ Non ☑		
Présence d'un vide sous la dalle	Oui □ Non ☑		Oui □ Non ☑		
Rébord granulaire n° 1 profondeur classe granulaire	de 145 mm à 250 mm Scories + fragments de béton	Reluis sur rebuts de métal	de 115 mm à 670 mm Sable quartz-feldspathique		La limite inférieure du rébord n'a pas été atteinte.
Rébord granulaire n° 2 profondeur classe granulaire	de ____ mm à ____ mm p.c. ____ mm	de ____ mm à ____ mm p.c. ____ mm			
Terrain naturel ou emprunt granulaire type	de ____ mm à ____ mm	de ____ mm à ____ mm	Non prélevé		Non prélevé
Niveau d'eau récupéré	____ mm	Oui □ Non ☑	250 mm	Oui ☑ Non □	

Remarques : Le rebord du sous-sol #1 est composé de reluis de matériaux (scories et fragments de béton). Le rebord du sous-sol #2 est constitué de sable quartzofeldspathique. Ce type de sable présente une granulométrie < 5 mm et un IPG de 0.

Tamis (mm)	Pourcentages passants	
	1. Sous-sol #1	2. Sous-sol #2
31.5	100	
20	83	
14	65	
10	48	
5	29	
2.5	17	

4.0 EXAMEN PÉTROGRAPHIQUE DES REMBLAIS GRANULAIRES

4.1 Détermination de l'IPPG – Sondage n° 1 – Sous-sol #1

- Voir analyse granulométrique à l'annexe A

Calibre des matériaux		<input type="checkbox"/> pierre nette	mm	<input type="checkbox"/> pierre	mm	<input checked="" type="checkbox"/> autre	mm	Scories + béton

Faciès pétrographiques	IP	Fractions granulométriques					
		mm	% de retenue pondérée :	mm	% de retenue pondérée :	mm	% de retenue pondérée :
% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
IPPG par fraction							
IPPG du matériau :							

IPPG par fraction
IPPG du matériau : N/A

4.2 Observations

- Évidence d'oxydation des sulfures	: N/A	: N/A
- Présence de cristaux de sulfates secondaires	: N/A	: N/A
- Autres résultats et remarques	: N/A	: N/A
- Autres résultats et remarques	: N/A	: N/A
- Le remblai est composé de scories et de fragments de béton.		
- Le calcul de l'IPPG ne s'applique pas aux scories.		
- Il n'existe pas, à ce jour, de méthode normalisée afin de valider la stabilité des scories.		

4.3 Détermination de l'IPPG – Sondage n° 2 – Sous-sol #2

Calibre des matériaux		<input type="checkbox"/> pierre nette	mm	<input type="checkbox"/> pierre	mm	<input type="checkbox"/> pierre	mm	<input checked="" type="checkbox"/> autre	Sable

Faciès pétrographiques	IP	Fractions granulométriques					
		< 5 mm	% de retenue pondérée : 100	mm	% de retenue pondérée :	mm	% de retenue pondérée :
% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG	% IPPG
1. Sable quartzofeldspathique	0,0	100	0,0				
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
IPPG par fraction	0,0						
IPPG du matériau :	0						

4.4 Observations

- Évidence d'oxydation des sulfures	: N/A
- Présence de cristaux de sulfates secondaires	: N/A
- Autres résultats et remarques	: N/A
- Autres résultats et remarques	: N/A
- Autres résultats et remarques	: N/A



Notre dossier : PYRZ-15335-058
Échantillon n° : 59118 et 59119
Date : 12 juin 2024

5.0 SYNTHESE

5.1 Section Sous-sol #1

Le béton recoupé au droit du sondage présente une épaisseur minimale de 125 mm conforme aux exigences usuelles.

Les matériaux granulaires ont été récupérés sur une épaisseur partielle de 105 mm et sont constitués majoritairement de sables et de fragments de béton.

Le calcul de l'IIPG ne s'applique pas aux sables. Les sables peuvent gomber, mais il n'existe pas d'essai pour déterminer leur potentiel de gonflement, ni pour savoir, le cas échéant, si ce processus est terminé.

Le sondage a pris fin par un refus sur rebuts de métaux et le terrain naturel n'a pas été atteint.

5.2 Section Sous-sol #2

Le béton recoupé au droit du sondage présente une épaisseur minimale de 115 mm, conforme aux exigences usuelles.

Le calcul de l'IIPG indique une valeur pondérée de 0, ce qui classe les matériaux granulaires comme ayant un potentiel de gonflement négligeable dû à la présence de pyrite.

Le terrain naturel n'a pas été atteint.

Consequently, considering the ensemble des résultats obtenus, nous sommes d'avis qu'aucun gonflement déleste dû à la présence de pyrite dans les matériaux granulaires n'est à prévoir à cette section de ce bâtiment.

Le solarium n'est pas inclus à cette expertise.

1. La méthodologie et les techniques d'analyses utilisées sont celles recommandées par le protocole CTQ-M200 tel que proposé par le Comité technique québécois étude des problèmes de gonflement associés à la pyrite. Le protocole représente, à notre avis, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles, une méthode adéquate d'évaluation du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux. Les conclusions sont donc une opinion professionnelle tenant compte des résultats obtenus avec le présent protocole et de l'expérience acquise par histoires de cas.
2. L'IIPG, réalisé selon la norme NQ 2560-500, vise à quantifier le potentiel de gonflement des matériaux granulaires et non leurs potentiels de sulfatation. Les sulfatations des bases des dalles de béton surviennent lorsqu'elles sont générées par l'oxydation de la pyrite et /ou autres sulfures de fer des granulats sont absorbées par le béton, et que les sulfates cristallisent au sein du béton. Ce phénomène peut engendrer de légers dénivellés d'ordre esthétique à la surface de la dalle sans affecter l'intégrité structurale du bâtiment. Ce phénomène est souvent générée par des teneurs en eau élevées au sein des matériaux granulaires et l'absence de polyéthylène sous la dalle.
3. Les conclusions des rapports peuvent indiquer que des désordres de nature esthétique pourraient affecter le bâtiment. Par désordres de nature esthétique, nous entendons que des fissures (avec ou sans soulèvements) peuvent être présentes à la surface de la dalle de béton, ceci sans affecter les murs de fondation. Ce type de désordre peut causer, sans limitation, un flambage des cloisons, des déformations des cadres de portes et des soulevements perceptibles sur les planchers.
4. Le laboratoire réalisant cet essai est membre de l'AFG, possède un programme d'assurance-qualité reconnu et accrédité ISO 9001 et une assurance professionnelle couvrant les erreurs et omissions. Son personnel et ses équipements rencontrent les critères précisés au protocole CTQ-M200.
5. Les résultats ne sont assurés que pour les échantillons analysés. En conséquence, les conclusions émises s'appuient sur l'hypothèse que la nature pétrographique des échantillons prélevés est représentative de l'ensemble des matériaux granulaires présents sous la dalle de béton.
6. Le relevé visuel réalisé lors de cette expertise ne couvre uniquement que les éléments pouvant être affectés par la présence de pyrite dans les remblais granulaires et observables lors du relevé. Pour une inspection complète du bâtiment, consulter le rapport réalisé par un inspecteur en bâtiment.
7. Le présent rapport conserve un statut de rapport préliminaire, émis pour information, tant qu'il n'a pas été approuvé par un professionnel senior membre de l'OGQ ou de l'OIQ. Le rapport acquiert un statut final et officiel lorsque le professionnel senior l'a approuvé en le signant et en apposant son sceau.
8. Les échantillons prélevés seront conservés par le laboratoire pour une période de soixante (60) jours à partir de la date de l'échantillonnage. Après cette période, sauf avis contraire, les échantillons seront détruits.

Réalisé par : Monika Tremblay _____ Approuvé par : Alain Blanchette, géo., M.Sc.A.
Stégarie universitaire _____ Directeur principal _____
N° OGQ 254



8487, avenue Albert-Louis-Van Houtte
Montréal (Québec) H1Z 4L2
www.exp.com

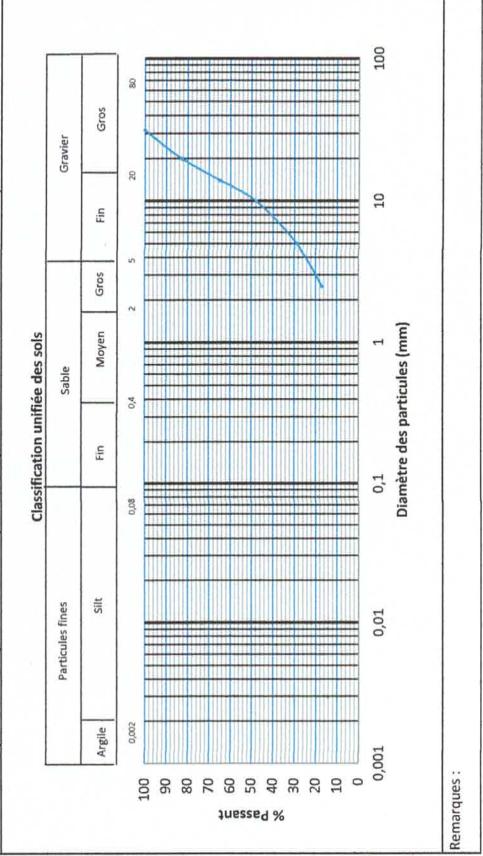
ESSAIS SUR SOL, GRANULATS ET AUTRES MATERIAUX

ANNEXE A

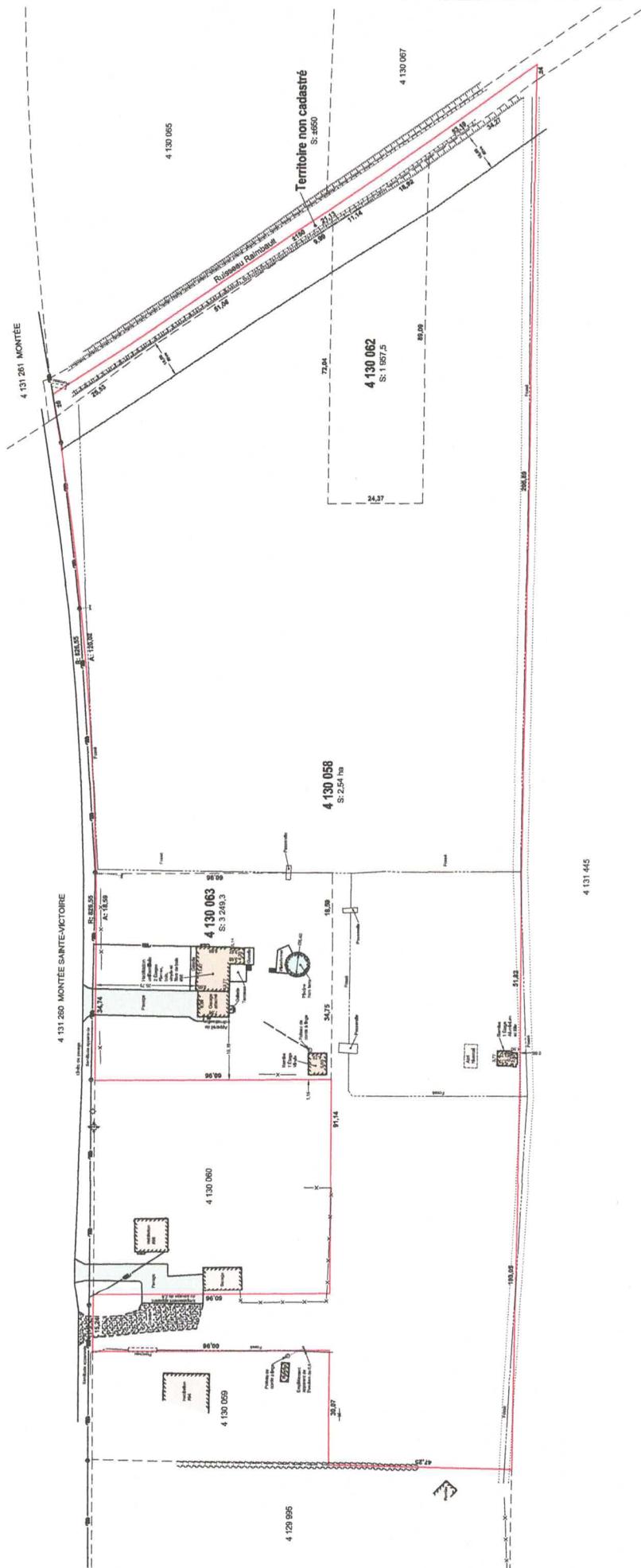
Analyses granulométriques

Client :	Multitest	Matériau :	Rebuts de matériaux (scories + béton)
Projet :	Expertises liées à la pyrite	Provenance :	98, montée Sainte-Victoire Sainte-Victoire-de-Sorel (sous-sol F1)
N° dossier :	PYRZ-15335-058	Prélevé le :	2024-06-07
Échantillon n°:	59118	Échantilloné par:	EXP
		Ref. Client :	P24-2743

Tamis (mm)	Analyse Granulométrique (LC 21-049)	
	Meuré	Exigences
112		
80		
56		
40		
31,5	100	
20	83	
14	65	
10	48	
5	29	
2,5	17	
1,25		
0,630		
0,315		
0,160		
0,080		



Remarques :
Vérifié par : Isabelle Coulombe _____
Chef de laboratoire _____
Approuvé par : Alain Blanchette, géol. M.Sc.A.
Directeur principal _____



V.L. Ce document fait l'objet d'un homologage et doit être intégré au plan cadastral. Il peut être utilisé pour la vente ou la transmission d'un terrains ou d'un immeuble. Il ne devrait pas être utilisé pour la construction d'un bâtiment ou pour l'aménagement d'un terrain. Il est recommandé de faire appel à un professionnel pour l'homologation. L'homologation est effectuée par l'organisme qui émet le plan cadastral.

SORÉL TRACY le 12 JUILLET 2023

MICHAEL COUDEAU
Assesseur des domaines

GEO TERRA
Assesseurs des domaines

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Loyer	4 130 068, 4 130 062 ET 4 130 063
Copropriété	CADASTRE DU QUÉBEC
Propriétaire	SAINT-VICTOIRE-E-SÉJOUR
Localisation	RICHELIEU
Date	10 JUILLET 2023
Signature	S. RAPOTTE
Échelle	1:500
Numéro	2741

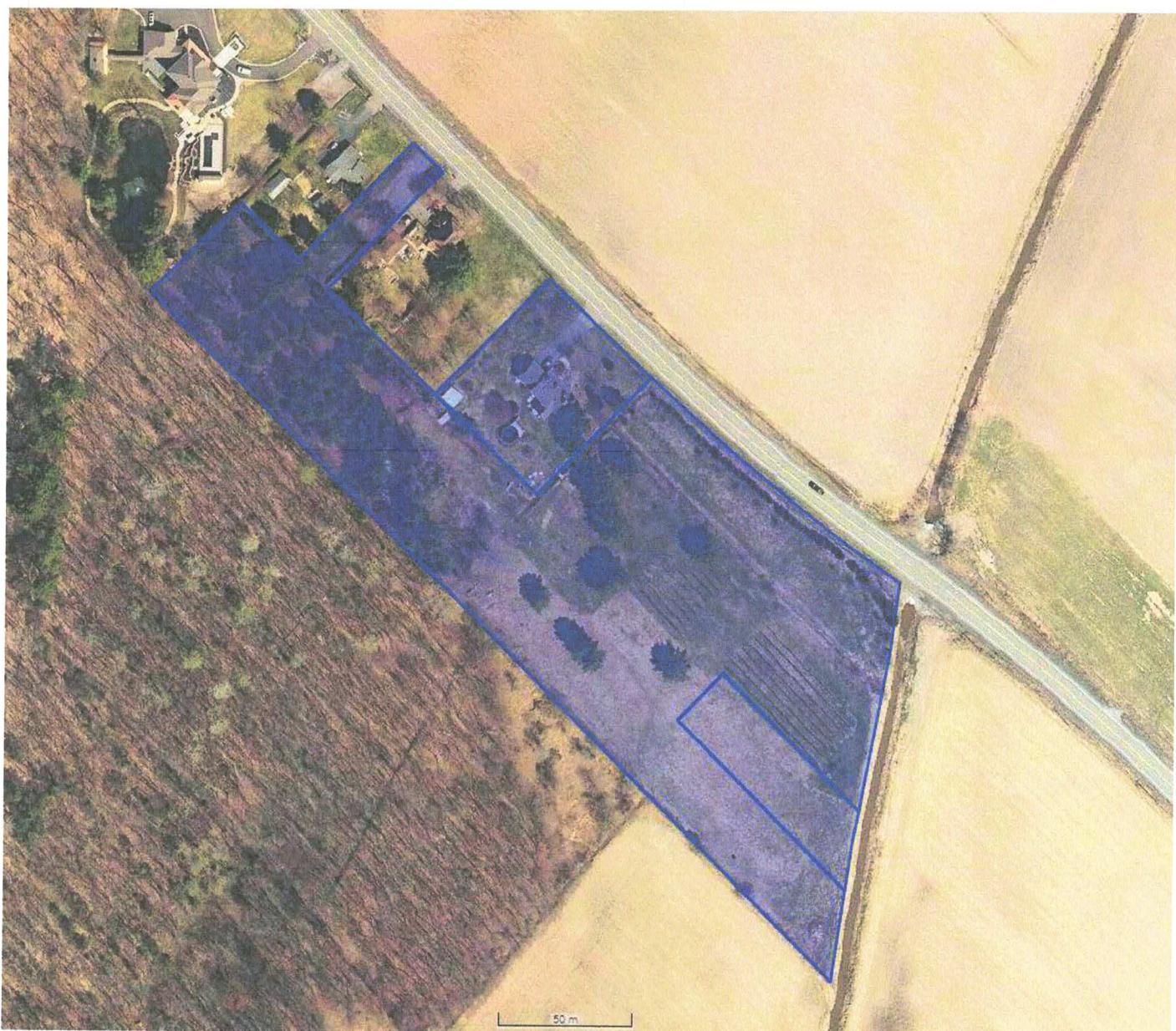


20/22

CPTAQ

Vue aérienne

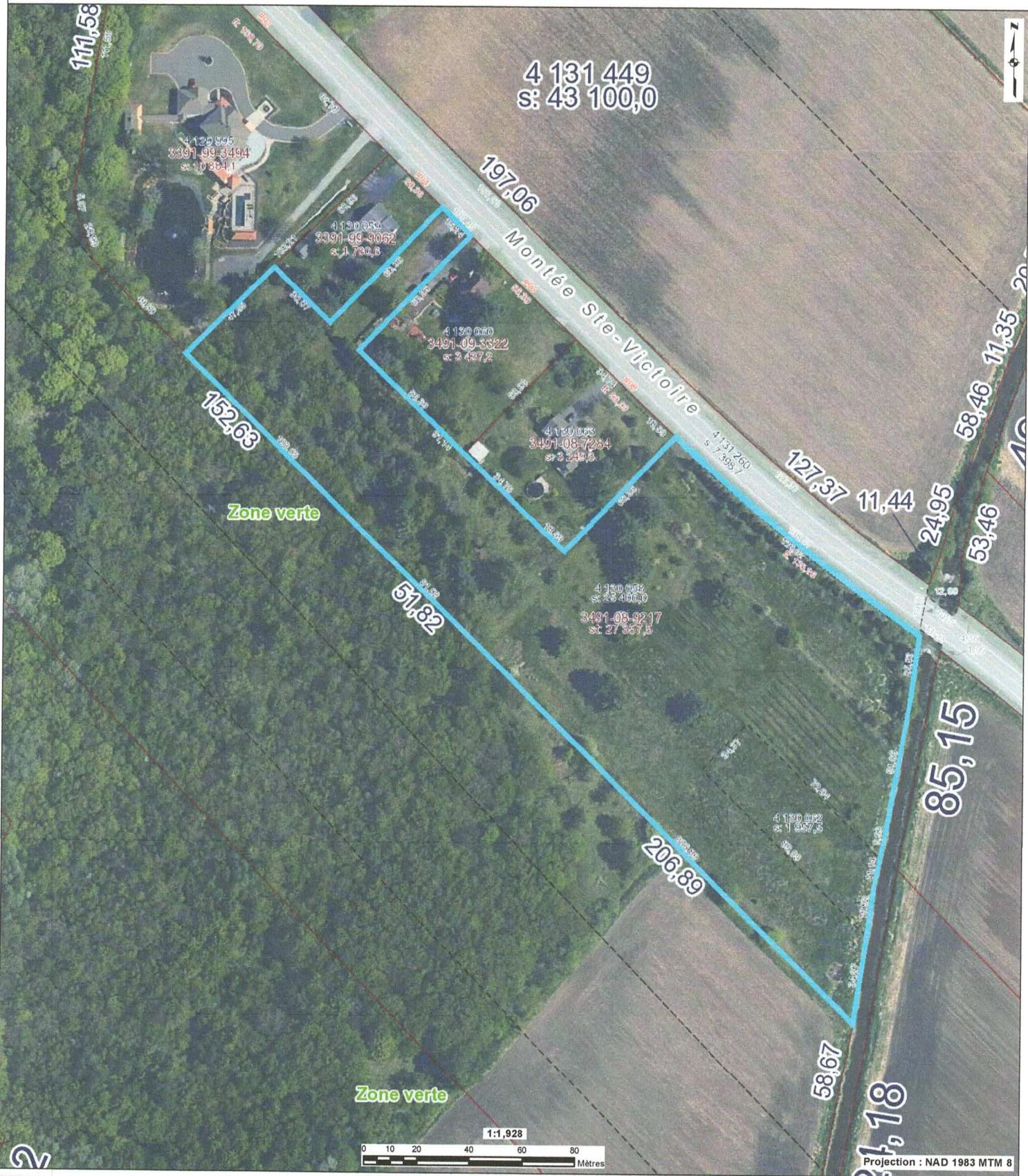
Adresse : Lot(s) :
98, Montée Ste-Victoire 4 130 058
Ste-Victoire-de-Sorel (QC) 4 130 062
J0G 1T0 4 130 063



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/?

Municipalité : Sainte-Victoire-de-Sorel



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ne se porte aucunement garant de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenue, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Données produites par : Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Date de la dernière mise à jour : 2024-03-05



Le système d'information géographique est diffusé par **Géonet®**

© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 24 avril 2024 à 14:35:46

Auteur : Utilisateur public



517, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111 Télécopieur : 450 782-2687
CE : info@saintevictoredesorel.qc.ca
www.saintevictoredesorel.qc.ca